

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Noélie BINARD, Zineb ZOUAOU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI (représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD (représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI (représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC (représentée par Sylvie MOREL), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON (représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote : 1

Grégory BOULORD

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-218200367-20230531-Jm-10009013515-DF

92-218200367-20230531-Jm-10009013515-DF

Autorisation de signature de la convention de participation financière entre l'association VRAC Seine Ouest et la Ville de Gennevilliers.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association « Vers un réseau d'achat en commun », portant le sigle « VRAC Seine Ouest »,

Vu le projet de convention de participation financière entre VRAC Seine Ouest et la Ville de Gennevilliers, Vue la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous du 1er novembre 2018, dite « EGALIM », visant notamment :

- une juste rémunération des producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- une alimentation saine, sûre et durable pour tous ;
- la réduction de l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.

Vue la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, du 10 février 2020 dite « AGECE », visant réduction des emballages en plastique notamment dans le domaine de l'alimentation.

Considérant que l'association « VRAC Seine Ouest » lutte contre les inégalités en matière de consommation en agissant sur les axes suivants : économique, social, santé, environnement,

Considérant que cette association est ouverte à tous, laïque et indépendante de tout pouvoir politique syndical et confessionnel,

Considérant que le projet visé par la convention de participation financière objet de la présente délibération contribue aux objectifs de transition écologique et de réduction des inégalités sociales en matière de pouvoir d'achat, de santé à travers l'accès à une alimentation saine, durable, et à bon marché,

Considérant la volonté de la Commune de contribuer à l'impulsion et au bon fonctionnement du service à la

population apporté par l'association « VRAC Seine Ouest »

En raison des fonctions exercées dans cette association Grégory Boulord ne prend pas part au vote.

DELIBERE

Article 1 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre l'association VRAC Seine Ouest et la Ville de Gennevilliers

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Le Maire
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023